

ABC DES BACS

Optimiser les ressources, éviter le gaspillage, diminuer les impacts.

Votre geste de tri contribue de manière déterminante au mieux-être de votre environnement. Conservez cet aide-mémoire. Il deviendra un incontournable dans le tri de vos matières résiduelles!

Je recycle

Papier

Papier, journal, sac de papier, enveloppe, papier d'emballage cadeau non métallique



Carton

Boîte, contenant de jus ou de lait, rouleau de carton, boîte de céréales



Contenant

En métal, en verre, en plastique (boîte de conserve, pot, bouteille)



Plastique souple

Sac, pellicule de plastique, sac à sandwich



Conseils

- Regroupez les pellicules de plastique et les sacs dans un sac bien noué.
- Placez les matières recyclables en vrac dans votre bac.
- Rincez les contenants.
- Ensachez les papiers déchiquetés dans un sac transparent.

Je composte

Papier et carton souillé

Boîte de pizza, papier essuie-tout, serviette de table



Résidu de cuisine

Viande, os, poisson, produit laitier, pain, pelure de fruits



Résidu de jardin

Feuille morte, mauvaise herbe, plante et fleur, très petite branche



Autre matière

Cheveu, litière, bâton de bois, cure-dents, cendre froide, copeaux de bois



Conseils

- Placez les matières compostables en vrac ou dans un sac en papier.
- Ne compostez aucune matière en plastique, en verre ou en métal.

Je jette

Produit hygiénique

Produit d'hygiène féminine, tube de dentifrice, cure-oreille, lingette humide



Emballage multimatière

Sac de chips, emballage de barre tendre, sachet de soupe



Objet linéaire

Guirlande, boyau d'arrosage, fil électrique, corde



Plastique sans numéro

Paille, ustensile, filet de plastique



Objet non réutilisable

Vaisselle cassée, chaussure abîmée, vêtement souillé, miroir cassé, mégot



Conseils

- Vérifiez les autres options avant de jeter.
- Ne jetez pas les résidus de construction, de rénovation ou de démolition.
- Ne jetez pas les résidus domestiques dangereux (RDD).
- Ne jetez pas de médicaments.

Bien trier, ce n'est pas compliqué!

Retrouvez plus d'informations sur abcdesbacs.com



J'applique le principe des 3RV-E

LE DÉCHET LE PLUS FACILE À GÉRER, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS!

Le principe des 3RV-E donne priorité aux modes de gestion qui ont le plus faible impact sur l'environnement. De cette façon, moins de matières résiduelles sont produites et éventuellement prises en charge.

Étape 1

Réduire à la source

Évaluez vos besoins et interrogez-vous sur vos habitudes.

- Est-ce que je dois me servir d'ustensiles jetables?
- Puis-je opter pour une pile rechargeable plutôt qu'une à usage unique?
- À l'épicerie, dois-je mettre mes fruits dans un sac en plastique?

Étape 2

Réemploi

Prolongez la durée de vie de vos biens.

- Est-ce que je peux les réparer?
- Est-ce que je peux trouver d'autres usages?
- Est-ce que je peux opter pour un bien usagé?

Étape 3

Recyclage

Utilisez vos bacs bleus et bruns judicieusement.

- Est-ce du papier ou du carton?
- Est-ce une matière acceptée dans mon bac bleu ou brun?
- Ai-je mis mes sacs dans un sac noué?

Étape 4

Valorisation

Utilisez une matière résiduelle en remplacement d'une autre ou pour produire de l'énergie.

- Est-ce que je peux utiliser les services d'un écocentre ou d'une ressourcerie?
- Est-ce que je peux me diriger vers un point de dépôt?

Étape 5

Élimination

Envoyez à l'élimination seulement les matières impossibles à valoriser.

- Est-ce un « vrai » déchet?

Faire un bon tri, c'est payant!

→ **Pour les matières recyclables** : les centres de tri où est envoyé le contenu du bac bleu font face à de nombreux bris attribuables à des matières qui n'auraient JAMAIS dû s'y retrouver. Des exemples? Un fil électrique qui s'enroule autour d'un équipement, des vêtements qui bloquent une machine de tri ou encore des clous qui endommagent les convoyeurs. Ces bris représentent un coût important pour les centres de tri.

→ **Pour les matières compostables** : la présence de contaminants (éclats de verre, métaux, morceaux de plastique, etc.) affecte la qualité du compost produit au centre de traitement. En plus d'impacter le prix de vente du compost, cela occasionne des étapes de traitement supplémentaires.

→ **Pour les déchets** : le gouvernement perçoit un montant pour chaque tonne de déchets éliminés. Une partie de ces sommes est retournée aux municipalités en fonction de leur performance. Moins la municipalité élimine de déchets, plus elle est en mesure de diminuer le coût des services de gestion des matières résiduelles.

Le saviez-vous?

76%

des matières envoyées à l'élimination auraient dû se retrouver ailleurs*

*Étude réalisée sur le territoire de la MRC de Memphrémagog en 2018.

Les indispensables pour mieux trier

- Notre outil de tri abcdesbacs.com
- L'application mobile « Ça va où? » de Recyc-Québec
- Votre calendrier de collectes
- Le site Web de votre municipalité